

Mercredi, 1er mai 1895.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	McCallum,	Poirier,
Angers,	Dobson,	McClelan,	Power,
Armand,	Ferguson (Niagara),	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Arsenault,	Ferguson (I. P.-E.),	McInnes (Victoria),	Prowse,
Bellerose,	Guévremont,	McKay,	Read (Quinté),
Bernier,	Kaulbach,	McKindsey,	Robitaille,
Bolduc,	Kirchhoffer,	McLaren,	Sanford,
Boucherville, de	Laudry,	McMillan,	Scott,
Boulton,	Lewin,	Merner,	Snowball,
Bowell (sir Mackenzie),	Lougheed,	Miller,	Sullivan,
Casgrain,	Macdonald (I. P.-E.),	Montplaisir,	Sutherland,
Clemow,	Macdonald (Victoria),	O'Donohoe,	Vidal,
Cochrane,	MacInnes (Burlington),	Pelletier,	Wark.
De Blois,	Masson,	Perley,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. MacInnes (Burlington) :—De H. Abbott et autres, de la cité de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique; et, de la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

Par l'honorable M. Ferguson (Niagara) :—De la Compagnie du pont de Buffalo et Fort-Erié.

Par l'honorable M. Sanford :—De Larratt W. Smith et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal, demandant un acte qui amende son acte constitutif, et à d'autres fins.

D'Edward D. Boswell et autres, de la Rivière du Loup, et autres lieux, dans la province de Québec, demandant un acte qui les constitue en corporation et les autorise à construire un pont sur la rivière Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, à Claire, Saint-Hilaire, Edmundston et Saint-Léonard.

De la Compagnie du chemin de fer Témiscouata, demandant un acte qui l'autorise à prolonger sa ligne de chemin de fer.

De la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan, demandant un acte qui l'autorise à construire un pont sur la rivière Détroit et à percer un tunnel sous cette rivière.

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, demandant un acte qui prolonge le délai dans lequel elle est tenue d'exécuter une certaine partie de son entreprise.

De la Compagnie de Fidécimmis l'Impériale, demandant un acte qui refonde et modifie les actes relatifs à la dite compagnie.

L'honorable M. Bellerose, du comité permanent du compte rendu des Débats, a présenté son premier rapport.